

Blois, le 12 juillet 2022

PASSERELLE SUR LA LOIRE ET BELVÈDÈRE DU VIADUC DES NOËLS : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL PRÉSENTE LE PROJET SUR LES LIEUX DES TRAVAUX AVANT LE DÉBUT DU CHANTIER EN 2023

Plusieurs panneaux de présentation viennent d'être installés au niveau du futur emplacement de la passerelle de part et d'autre de la Loire et sur le belvédère du viaduc des Noëls.

Objectif : permettre au grand public de prendre connaissance des détails de ce projet ambitieux. Financé par le conseil départemental, l'État, le conseil régional et Agglopolys, le chantier devrait être terminé tout début 2025 pour un coût estimé à 14 M€ TTC.

Annoncé en 2019 dans le cadre d'une politique de promotion des mobilités douces et alternatives, ce double projet a été proposé en décembre 2020, suite à un concours d'architectes lancé en février de la même année, par le cabinet d'architectes et d'ingénieries Marc Mimram. La proposition de ce cabinet reconnu pour ses nombreuses réalisations d'ouvrages d'art, de logements ou d'équipements publics, en France et à l'international – dont, notamment, la passerelle Solférino à Paris en 1999 –, avait été plébiscitée par les membres du jury. Ayant pour objectif principal de proposer un

nouveau franchissement de la Loire pour les piétons, les cyclistes et les cavaliers, il répondra aux conditions d'insertion dans le paysage ligérien, de qualité architecturale, de développement durable, de protection des sternes présentes sur l'île centrale imposées par le cahier des charges.

Ces ouvrages originaux alliant l'acier, le bois et le béton dans des courbes harmonieuses, offriront des points de vue exceptionnels sur la Loire.

Réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du conseil départemental, l'État, la région Centre-Val de Loire et Agglopolys apportent un soutien financier partagé à ce projet consensuel (État : 3,8 M€ ; conseil régional : 2,65 M€ ; conseil départemental : 2,65 M€ ; Agglopolys : 2,5 M€).



CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
[departement41](http://departement41.fr)



L'année 2021 a été consacrée à la validation des différentes études de niveau avant-projet sur ces deux ouvrages techniquement complexes.

Le dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été déposé en avril 2022 auprès des services de l'État.

Une enquête publique, préalable au lancement de la consultation auprès des entreprises de travaux planifiés au 2^e trimestre 2023, sera organisée avant la fin de l'année 2022.

Enfin, les travaux seront réalisés en 2024, dans le respect de la période de nidification des sternes sur l'île entre avril et août, avec pour objectif une inauguration au 1^{er} trimestre 2025.

« Ce projet s'inscrit dans la volonté de mobilité douce initiée par la collectivité pour inciter les déplacements à pied, vélo ou même à cheval et offrir une infrastructure originale aux touristes et aux loir-et-chériens pour traverser et admirer le fleuve royal » déclare Philippe Gouet, président du conseil départemental. **« Il continue de se décliner conformément au calendrier défini et ne connaît aucun retard »** précise-t-il.

EMPLACEMENTS DES PANNEAUX



CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

